



[Http://www.tclanderon.ch](http://www.tclanderon.ch)

## REGLEMENT INTERNE

### Art. 1

#### Dispositions générales

Les courts et le club-house ne peuvent être utilisés que par les membres du tennis club le Landeron et leurs invités.

### Art. 2

#### Estivants

Les estivants doivent retirer la clé à la réception du camping, qui ouvrira la porte nord-est du court 3 et ne pourront jouer que sur le court 4. Ils n'ont pas accès au club-house. Ils peuvent être contrôlés en tout temps, sur le terrain, par l'un des membres du comité. Ils ne peuvent pas jouer après 19h.

### Art. 3

#### Cotisations

Les cotisations sont payables dans les 30 jours. Des facilités de paiement peuvent être accordées aux personnes qui feront la demande au comité. La plaquette sera retirée (interdiction de jouer) jusqu'au paiement de la cotisation.

**Fr. 10.— seront facturés au premier rappel**

### Art. 4

#### Utilisation des courts

Pour chaque membre actif, il est préparé une plaquette personnelle nécessaire à la réservation des courts. Ces plaquettes sont fixées au « rangeur ».

### Art.5

#### Réservation préalable courts 1 et 3

Du lundi au vendredi, la réservation de ces deux courts se fait au tableau adéquat, **au maximum 6 jours à l'avance. Samedi et dimanche, réservation à l'arrivée des joueurs.**

### Art. 6

#### Réservation instantanée, courts 2 et 4

Il n'y pas de réservation préalable, les plaquettes sont mises en place à l'arrivée des joueurs.

## Art. 7

- Mode de réservation Deux plaquettes sont obligatoires pour réserver un court. Elles doivent correspondre aux joueurs sur le court et ne peuvent être déplacées avant la fin de l'heure réservée.  
En cas d'affluence, et pour permettre à chacun de jouer, les joueurs sont tenus de disputer des doubles, pour autant que les personnes non inscrites n'aient pas déjà joué pendant la journée.
- Tout membre, n'ayant pas mis sa plaquette pour réserver le court sur lequel il joue doit céder sa place à un membre régulièrement inscrit.
- En fin de partie, les plaquettes doivent être reclassées par leur titulaire au « rangeur » .
- Les règles de « FAIR PLAY » imposent, en tout temps, à chaque joueur de ne pas revendiquer le court plusieurs fois dans la même journée, s'il y a affluence de joueurs.

## Art. 8

- Invitations Chaque membre actif et junior peut inviter gratuitement des personnes non membre, au maximum 2 fois par saison. Les invitations supplémentaires seront facturées Fr. 10.-. Toutes les invitations doivent être notées sur la carte des boissons, **même les gratuites.**  
**UN INVITE NE PEUT BENEFICIER DE CETTE FAVEUR QUE 2 FOIS PAR SAISON.**  
Les plaquettes pour invitation sont disponibles « au rangeur ».  
Aucune invitation n'est autorisée en cas d'affluence et on ne peut pas faire de réservation à l'avance avec une invitation.

## Art.9

- Restrictions Les écoliers avant l'entrée dans leur 15èmes année ne peuvent pas Jouer après 19 heure.  
Sauf pendant les vacances d'été mais avec l'accord des parents, il en va de même pour les boissons et, l'alcool leur est interdit.
- Les courts peuvent être réservés pour des compétitions, cours éventuels, rencontres inter-club et amicales. Ces manifestations seront affichées au club-house.  
L'utilisation des courts pour les cours écoliers, juniors et inter-club est définie par le comité, les réservations à cet effet sont indiquées au « tableau », si un entraînement n'a pas lieu, les personnes concernées sont priés d'aller enlever les plaquettes.

## Art. 10

- Lumières Les projecteurs doivent être éteints au plus tard à 22h.  
Attendre 10 minutes avant de rallumer les projecteurs qui viennent

d'être éteints.

#### **Art.11**

#### Dégâts et vols

Le club ne peut pas être rendu responsable des objets oubliés perdus ou volés.

#### **Art. 12**

#### Tenue vestimentaire

Une tenue correcte est demandée à tous les membres : les hommes doivent garder un petit maillot. Les chaussures à dessins trop accentués sont interdites ainsi que les chaussures de ville

#### **Art. 13**

#### Ordre et discipline

Ordre et propreté seront respectés sur les courts, vestiaires, club-house ainsi que dans les alentours du tennis.

Après chaque partie, les courts doivent être brossés ainsi que les côtés et les fonds de courts, les lignes doivent être faites et les courts en sable doivent être giclés si nécessaire. Les derniers joueurs sur les courts en sable ont l'obligation d'arroser abondamment et de fermer toutes les installations et le club-house. Il en va de même la journée.

#### **Art. 14**

#### Buvette

Toutes les consommations doivent être inscrites sur la carte des boissons **sitôt que l'on se sert.**

Après emploi, les verres seront lavés et essuyés et les bouteilles vides rangées.

#### **Art. 15**

#### Leçons

Seul un professeur attitré, un moniteur ou une personne désignée par le comité peut donner des leçons dans le cadre du club.

#### **Art. 16**

#### Dispositions finales

Les réclamations seront faites au président ou à un membre du comité. Tout joueur qui refuse d'observer le présent règlement et dont la tenue laisse à désirer, peut être momentanément renvoyé par un membre du comité.

Le comité et la commission sportive sont chargés de faire appliquer le présent règlement, susceptible d'être modifié en tout temps.

Le comité

**Chères joueuses, chers joueurs, chers juniors et écoliers,**

Depuis 14 ans, le règlement interne du tennis n'a pas été rafraîchi et nous avons dû procéder à quelques modifications des statuts lors de notre assemblée générale du 17 mars 2005.

Voilà qui est chose faite aussi, nous profitons de ce courrier pour vous les faire parvenir.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance du règlement interne et des statuts, et sommes à votre disposition pour toutes questions ou remarques éventuelles.

Nous demandons aux parents d'informer leurs enfants.

Nous vous souhaitons une bonne année tennistique et nous nous réjouissons de vous revoir très prochainement pour l'ouverture du tennis ainsi que l'inauguration des courts et du mur d'entraînement.

A bientôt

Le comité